

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Etaient Présents 62 titulaires, 0 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Aucun

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUEZE, Jean-Michel IDOPE à Anne BARBET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE

Absents : Alain CAMSUSOU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Nathalie PASTOR

RAPPORT N° 201208-16-ENV-

GESTION DES DÉCHETS INERTES : DEMANDE DE PROROGATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) DE SOEIX

M. CASABONNE indiqu'engagée de façon ambitieuse pour la protection de l'Environnement et la préservation de notre cadre de vie, la Communauté de Communes du Haut-Béarn mène depuis 2019 une étude spécifique sur la gestion des déchets inertes, en partenariat avec le territoire transfrontalier espagnol de Navarre (projet POCTEFA).

Les objectifs prioritaires sont la prévention de la production de déchets, la transition vers une économie circulaire, et la résorption des décharges sauvages.

Les premiers résultats de cette étude réalisée par le groupement RECOVERING et CEREG montrent que le territoire du bassin de vie du Piémont Oloronais est un territoire à enjeux importants. En effet, au regard des projections à 2031 des gisements de déchets inertes (DI), les capacités de stockage autorisées sont insuffisantes.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de pérenniser l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de Soeix au-delà du 31 décembre 2020, date de fin de l'autorisation d'exploitation obtenue par le SICTOM par arrêté préfectoral du 13 septembre 2007 et suivants (prorogations en 2017 puis 2019).

Ce site accueille principalement les gravats collectés dans les 7 déchèteries présentes sur notre territoire hors vallée d'Aspe, pour un volume annuel d'environ 2 000 tonnes. Les apports de quelques professionnels s'ajoutent, pour un volume aujourd'hui relativement faible, d'environ 300 tonnes/an.

La capacité résiduelle de l'ISDI de Soeix, au regard des tonnages autorisés par l'arrêté préfectoral de 2007, est d'environ 8 000 tonnes. Cela représente un potentiel d'exploitation de 4 ans supplémentaires si les apports étaient limités à ceux des déchèteries.

En outre, les bureaux d'études RECOVERING et CEREG ont estimé que la capacité totale de stockage sur le site s'élève au-delà des niveaux autorisés par l'arrêté de 2007, puisqu'elle est d'environ 30 000 tonnes.

Depuis ce début d'année 2020, le SICTOM travaille, en concertation avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), à l'élaboration des documents nécessaires à l'instruction de la demande de poursuite de l'ISDI de Soeix.

La procédure proposée s'établit en deux temps :

A court terme, pour permettre de couvrir en partie les besoins actuels de l'ordre de 27 200 tonnes par an, et ne pas saturer trop vite la seule autre ISDI du piémont oloronais (privée, fin d'exploitation théorique prévue fin 2024), les rares projets identifiés n'étant pas assez avancés pour présager d'une ouverture de nouvelle ISDI à moins de 2 ans de projection.

Considérant que le PLU n'empêche pas la gestion des activités existantes au jour de son approbation dès lors qu'elles n'engendrent pas d'extension, ni de leur capacité ni de leur périmètre, la CCHB pourrait solliciter la prolongation au 1^{er} janvier 2021 et pour 4 ans, du droit d'exploiter l'ISDI de Soeix acquis en 2007, sans extension géographique du site, ni d'augmentation de capacité ni d'aménagement supplémentaire.

A moyen terme, à partir de l'étude POCTEFA, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dans lequel la CCHB est engagée et dont les orientations et objectifs devront, dans les meilleurs délais, être traduits dans les documents d'urbanisme, va proposer des sites préférentiels pour l'installation de sites de traitement, ainsi que de nouveaux usages et process de valorisation des déchets inertes. Il sera alors défini s'il est possible de se projeter à plus long terme sur l'ISDI de Soeix.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 67 voix pour, 3 contre (M. LABARTHE, Mme DUPRIEZ, M. MARLE)

- **DEMANDE** l'autorisation de poursuivre l'exploitation de l'ISDI de Soeix afin d'atteindre le vide de fouille et procéder à la réhabilitation du site sous un délai de 4 ans. Le dossier du programme des travaux à réaliser pour réhabiliter le site sera déposé sous un délai de 3 mois,

- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre toutes les démarches pour permettre, si nécessaire en fonction des orientations du SCOT et du PLU, l'aboutissement d'une nouvelle demande d'enregistrement de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) à l'issue de cette période,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives afférentes,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY